Saint Maixent L'Ecole, le 5 septembre 2018

La Principale adjointe,

À

Mmes et M. les parents des élèves de 5e, 4e et 3e du collège Denfert-Rochereau,

Objet : Note n°2 relative à l'organisation du dispositif « devoirs faits » pour l'année scolaire 2018-2019.

La principale adjointe

Secrétariat

Audrey CHARRON

Téléphone
05 49 05 26 99

Télécopie
05 49 05 76 48

Mail
ce.0790978j@ac-poitiers.fr

31 rue Jean Jaurès

B.P. 36
79 400 Saint Maixent l'Ecole

Suivez-nous sur

Madame, Monsieur,

Le travail personnel fourni par les élèves est déterminant pour la réussite de leur scolarité. Ce travail commence dans le cadre de la classe, par l'acquisition des méthodes et des compétences attendues ; il se poursuit en dehors de la classe avec les devoirs qui prolongent ces apprentissages. Ces leçons ou exercices peuvent cependant être source d'inégalités entre les enfants et peser sur la vie de famille.
Depuis novembre 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.
« Devoirs faits » est un temps de travail essentiel qui offre un cadre privilégié pour favoriser l'autonomie et les progrès de vos enfants. Il est assuré par des professeurs, des assistants d'éducation, des personnels d'association, ou d'autres intervenants ayant reçu une formation spécifique. Au niveau du collège, le dispositif « Devoirs faits » est coordonné par un professeur de l'établissement, Monsieur Le Negratte.

Ces temps d'étude accompagnée seront proposés à votre enfant à partir du 17 septembre, dans les moments libres de son emploi du temps et à raison de deux heures par semaine. Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire, mais bien d'un temps dédié à la réalisation des devoirs.

Votre enfant pourra également bénéficier librement et sans préinscription d'une aide ponctuelle dans le cadre des Bureaux d'Aide Rapide qui se mettent en place à la même date de 13h30 à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Afin d'anticiper l'organisation de ce dispositif, je vous remercie de bien vouloir compléter le coupon réponse ci-dessous.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Principale adjointe,

Laetitia CHARDAVOINE

✂ ----------

A remettre impérativement au professeur principal le mardi 11 septembre 2018

Je soussigné.e :……..…… représentant.e légal.e de l'élève : ……en classe de ……...

☐ S'inscrit ☐ Ne s'inscrit pas au dispositif « devoirs faits ».